

Du *vingt six* octobre an mil huit cent soixante-cinq, à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Joseph Schubert Bérangier*

âge de *vingt trois* ans, né à *Pignans* département de *Var*
 le *dix* du mois de *septembre* mil huit cent quarante-deux
 profession d' *ouvrier* domicilié à *La Gardie* département de *Var*
 fils majeur de *Jean Joseph Bérangier* profession d' *ancien boulanger* et de *Joseph Schubert* profession d' *ouvrier* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière*

et de *Marguerite* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière*

Et de *Julienne Marie Philomène Escard*

âge de *vingt deux* ans, née à *La Gardie* département de *Var*
 le *dix* du mois de *juin* mil huit cent quarante-trois
 profession d' *ouvrière* domiciliée à *La Gardie* département de *Var*
 fille majeure de *Jean Joseph Bérangier* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière*

et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière* et de *Marie* profession d' *ouvrière*

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition, le dimanche huit et quinze octobre courant, demeurées affichées pendant le délai voulu par loi

2° Au l'acte de naissance du futur époux,

3° Au l'acte de l'acte de naissance de la future épouse,

4° Au enfin le certificat de non opposition délivré par Monsieur l'officier de l'état civil de Pignans.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi qu'au chapitre VI du titre V. livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les premiers ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du

du mois de _____ mil huit cent soixante- _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Julienne Marie Philomène Escard* et l'autre *Joseph Schubert Bérangier*.

Le tout en présence de *Jean* profession d' *ouvrier* domicilié à *Pignans* département de *Var* âgé de *soixante sept* ans profession d' *boulangier*, beau père du futur

De *Guillaume* profession d' *ouvrier* domicilié à *La Gardie* département de *Var* âgé de *soixante et deux* ans profession d' *propriétaire non parent ni allié des époux*

De *Amédée* profession d' *ouvrier* domicilié à *La Gardie* département de *Var* âgé de *soixante et un* ans profession d' *magnétiseur en retraite non parent ni allié des époux*

Et de *Denise* profession d' *ouvrière* domiciliée à *Pignans* département de *Var* âgée de *vingt cinq* ans profession d' *propriétaire cultivateur non parent ni allié des époux*

Après quoi, Nous Louis Regnier, officier délégué au Mairie de La Gardie, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la future, les quatre témoins, le père du futur, le père et la mère de la future, et l'exception de la mère du futur, qui a déclaré ne le savoir et se faire requérir.

Marie Escard Bérangier *Hubert Ginouvier*
Joseph Escard *Maria Victor Bérangier*
Jean Joseph Bérangier *L. Regnier*